



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 42173

Texte de la question

M. Pierre Hellier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les inquiétudes des enseignants et des parents d'élèves quant à l'avenir de l'enseignement de certaines matières dans le second degré, et notamment de l'allemand, des arts plastiques ou de la musique. En effet, les discussions en cours, dans le cadre de la carte scolaire pour la rentrée 2000, laissent craindre, en particulier dans le département de la Sarthe, la restitution de 22 à 25 postes auxquels il faudrait ajouter la suppression d'environ 250 heures complémentaires. Une telle situation ne peut s'envisager, selon l'administration de l'éducation nationale, que dans le cadre d'une optimisation des moyens. Dès lors, certains établissements voient déjà poindre la menace de la suppression de l'enseignement de l'allemand, tant en langue vivante I qu'en langue vivante II, et l'on évoque même la possibilité de conduire en car les élèves concernés par cette matière dans un autre établissement, pour y suivre les cours, avant de regagner leur propre établissement. Ainsi, l'optimisation des moyens, en terme d'enseignement, ne semble pas du tout aller de pair avec l'optimisation des moyens à mettre en place, sur le plan logistique, pour permettre aux enfants qui le souhaiteraient, de poursuivre l'apprentissage de l'allemand. Il est à noter que certaines notes de l'administration évoquent également la possibilité de « tarissement » de l'enseignement de l'allemand, ce qui laisse songeur quant à la volonté réelle de l'éducation nationale de pérenniser l'apprentissage de cette langue. Il apparaît de plus que la dotation horaire dont pourraient bénéficier certains établissements du second degré, pour la prochaine rentrée, ne leur permettrait d'assurer que les enseignements élémentaires (français, mathématique, histoire...) sans possibilité d'honorer les heures d'enseignement des matières qui, hélas, vont de plus en plus risquer d'apparaître comme un luxe, à savoir les arts plastiques ou la musique. Il lui demande donc de bien vouloir faire connaître la position exacte du gouvernement sur ce dossier, en précisant s'il est dorénavant admis que l'administration entend mettre en place une éducation nationale « à deux vitesses » avec, d'une part, des établissements de zone rurale ou semi-rurale offrant un enseignement de base, limité aux matières essentielles et, d'autre part, des établissements urbains permettant de suivre des matières telles que l'allemand, le grec, le dessin et la musique, grâce à la concentration des heures allouées à ces enseignements sur les collèges urbains.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Hellier](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42173

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2000, page 1093